

M. Ph. PIEREUSE  
Directeur de la Direction des  
Monuments et des Sites -AATL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : AA/2071-0028/02/2011-128  
N/Réf. : GM/XL2.14/s.515  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Avenue des Klauwaerts, 11. Restauration des façades et placement de vélux.

**Avis de principe de la CRMS.**

*Dossier traité par Mme Aurélie Autenne.*

En réponse à votre lettre du 10/02/2012 (réceptionnée par email) et concernant l'objet susmentionné, nous avons communiqué l'avis favorable sous réserve émis par notre Assemblée en sa séance du 15/02/2012.

**La CRMS approuve la restitution du pinacle du pignon avant. Elle demande toutefois de vérifier si les pierres d'origine qui ont été démontées et stockées in situ pourraient être récupérées tout en garantissant la bonne stabilité de l'élément reconstitué.**  
**La proposition de redorer certains éléments des bas-reliefs du bow-window est également acceptée. La Commission demande toutefois de poursuivre la recherche sur la polychromie d'origine de ces reliefs. Elle préconise, en outre, de travailler à la vraie feuille d'or.**  
**Le remplacement d'une tabatière et l'ajout d'un vélux en toiture avant peuvent être admis. La CRMS demande toutefois de ne pas placer 4 vélux en toiture arrière, mais une vraie verrière inspirée de celle dessinée sur l'élévation d'origine.**

La demande d'avis de principe porte sur des questions précises liées à la restauration des façades de la maison personnelle de Guillaume Des Marez construite en 1905 par A. Willaert, à savoir la reconstitution du pinacle du pignon, l'application d'une bronzine sur les bas-reliefs de la façade avant du bâtiment inscrit en rubrique et le placement de nouveaux vélux dans les versants avant et arrière de la toiture.

La CRMS se prononce de la manière suivante sur ces trois questions :

#### Reconstitution du pinacle

Le projet de reconstitution du pinacle (massif de maçonnerie + pierres sculptées + girouette) se fonde sur l'analyse des photos anciennes ainsi que sur le relevé de deux pierres d'origine qui sont conservées dans le jardin de la maison. Le pinacle a vraisemblablement été démonté lors d'une campagne de travaux précédente et la girouette remise en place au sommet du pignon.

Selon le dossier, les pierres démontées sont en trop mauvais état pour être récupérées. Dès lors, l'auteur de projet propose de les retailler à l'identique et d'ajouter une nouvelle pierre de liaison

sur le massif de briques à restituer. Cette nouvelle pierre assurera aussi une fonction de casse-goutte.

**La CRMS souscrit à la reconstruction du pinacle** car cet élément est suffisamment documenté pour permettre de réaliser ce travail dans les règles de l'art. **Elle préconise toutefois de vérifier si les pierres démontées peuvent être récupérées, plutôt que de les remplacer et pour autant que leur réutilisation n'hypothèque pas la stabilité du pinacle.** Vu la position du pinacle, au sommet de la façade, la disparition de certains détails des pierres d'origine ne constituerait pas une gêne visuelle. La CRMS préconise de réexaminer ce point en demandant conseil auprès d'un restaurateur de pierre.

#### Reconstitution de la bronzine des bas reliefs

La proposition de redorer à la bronzine les lions et motifs végétaux de pourtour des bas reliefs sculptés (armoiries de la Commune d'Ixelles et de la province du Brabant) du bow-window de la façade avant se fonde sur la découverte de résidus 'verts' d'oxydation sur les motifs en question. Des motifs similaires existent, par ailleurs, à l'intérieur de la maison.

Une analyse réalisée par l'IRPA confirme qu'il s'agit de traces d'un alliage cuivre-zinc.

**Si la Commission ne s'oppose pas à la proposition de redorer ces éléments, il conviendrait toutefois de vérifier s'ils ne faisaient pas partie d'une polychromie plus élaborée** (correspondant à l'iconographie des armoiries). *De visu*, il semble en effet que d'autres traces de couleur sont encore présentes (traces d'ocre-rouge sur le lettrage du blason d'Ixelles, par exemple). **L'étude sur ce point devrait donc être approfondie.**

La Commission estime, en outre, qu'il serait peu pertinent de réutiliser une bronzine, car celle-ci s'oxyde très vite en milieu l'extérieur. Elle préconise de travailler à la vraie feuille d'or (feuille double de 23  $\frac{3}{4}$  carats) pour assurer la durabilité de la nouvelle dorure.

#### Percements en toiture

Le projet prévoit l'installation de nouvelles fenêtres de toiture en vue d'un meilleur éclairage naturel des combles habitables (chambres).

En toiture avant, le vélux existant de gauche serait remplacé par un nouveau vélux de type Classico ; un 2<sup>e</sup> vélux serait placé en symétrie du côté droit. **La CRMS ne formule pas d'objection sur cette intervention car les modèles proposés sont discrets et mieux adaptés à la typologie traditionnelle de la toiture.**

Par contre, la CRMS ne souscrit pas au placement de 4 nouveau vélux en « batterie » dans la toiture arrière. Les plans de permis de bâtir de 1905 montrent, en effet, une grande verrière à cet endroit. **La CRMS préconise de s'inspirer de ce dessin et de placer une vraie verrière en toiture arrière**, éventuellement pourvu d'un vitrage isolant.

Enfin, la CRMS constate que sur les élévations des façades, une série d'autres travaux de restauration est indiquée. **Ceux-ci devront être détaillés lors de la demande de permis.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL  
Vice-Président